



Compte-rendu du CHSCT-M du 11 juin 2014

Présidée par Vincent Mazauric, Secrétaire Général, assisté de François CAZOTTES, DRH, Dominique VARAGNE et Corinne ARNOUX (PSPP), la séance, malgré un ordre du jour centré sur le programme annuel de prévention, a permis de faire passer des messages forts :

Les représentants des personnels en CHSCT-M ont lu une [déclaration](#) concernant le **projet Arche Esplanade** de réorganisation de l'implantation immobilière des administrations centrales, pour dénoncer le non respect des droits des agents à disposer des éléments nécessaires à la compréhension de cette opération, qui impacte lourdement leurs conditions de travail. Respect dû également aux représentants des personnels en CHSCT-AC, qui n'ont pas pu examiner tous les aspects liés à cette réorganisation (absence d'avis du médecin, absence d'étude d'impact sur les conditions de travail qui est une obligation dans ce cadre ...). Et pourtant les premiers déménagements commencent en juillet 2014 !

FORCE OUVRIÈRE a exprimé son **droit d'alerte** (page 3) auprès du Président du CHSCT-M, pour dénoncer le danger grave et imminent menaçant la santé physique et mentale des agents de nos ministères.

Le Président a demandé des cas concrets justifiant de cette démarche. Force Ouvrière communiquera les résultats de son enquête auprès des secrétaires de CHSCT de proximité, et a relevé en séance que par exemple, une importante DREAL ne disposait toujours pas de DUERP validé.

Le Secrétaire Général a répondu : « *je taperai sur la tête de ces services* ».

2 – Tableau de suivi des accidents mortels et graves, des suicides :

FORCE OUVRIÈRE a souligné que les tableaux avaient gagné en précision, mais qu'ils devaient désormais gagner en cohérence. Par exemple : comment accepter qu'un plan d'action du Document Unique soit adopté alors que celui ci est en cours d'achèvement ?

FORCE OUVRIÈRE demande que les services respectent le guide repères de prévention des crises suicidaires de 2009, et le déclenchement d'une enquête de compréhension après chaque suicide ou tentative de suicide comme le ministère le préconise.

FORCE OUVRIÈRE a dénoncé le fait qu'une très importante direction territoriale de VNF ne dispose toujours pas de document unique, alors même que la mission d'élaboration a été confiée à un prestataire extérieur, c'est un scandale !

3 – Programme annuel de prévention :

Avant présentation par PSPP1 du **premier programme** de prévention présenté en CHSCT-M (à la demande de FO), un représentant du personnel a lu une résolution de l'ensemble des membres du CHSCT-M, énumérant nos attentes et nos propositions pour une politique active en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

FORCE OUVRIÈRE s'est félicité que les travaux du CHSCT-M aboutissent enfin à la formalisation d'un programme annuel de prévention, comme les textes le prévoient, et a souligné l'urgence à disposer des bilans 2013 permettant de conforter ce programme.

FORCE OUVRIÈRE s'est inquiété du lancement tardif de l'enquête BDHS (bilan du décret hygiène sécurité et conditions de travail) 2013, ce qui peut décaler d'autant les travaux dans les CHSCT locaux, si les services attendent ce signal pour réaliser leurs propres bilans et élaborer leur programme de prévention.

FORCE OUVRIÈRE a réitéré sa demande concernant le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de l'instruction prévention des RPS (qui devrait être signée et diffusée dans les prochaines semaines).

Suite aux différentes interventions, le Président modifie le contenu du programme 2014 de prévention en prenant compte des amendements de FORCE OUVRIÈRE.

Vote :

POUR : 2 FO, 1 CGT

ABSTENTION : 2 CGT, 1 CFDT, 1 UNSA

Le programme est adopté.

4- Mesures de prévention en situation de pandémie grippale (pour information) :

FORCE OUVRIÈRE prend acte de ces nouvelles dispositions : deux types de masques seront à disposition, en réservant les FFP2 aux personnels directement exposés à un risque élevé, notamment les professionnels de santé.

FORCE OUVRIÈRE a questionné sur la mise à jour des **plans de continuité d'activité**, qui doivent être soumis aux CHSCT locaux et aux CT locaux, dans la mesure où ils prévoient des modifications des conditions de travail en cas de crise grave.

Le Président indique avoir confié au SDSIE (service de sécurité et d'intelligence économique) une mission visant à aider les services à mettre à jour leur PCA (plan de continuité d'activité). Concernant le **télétravail**, le DRH annonce que le sujet sera abordé en CTM du 9 juillet, après une réunion préparatoire fin juin.

5- Point d'information amiante – allocation de cessation anticipée d'activité :

Le version de l'arrêté proposé par le MEDDE a finalement été signée par la ministre des affaires sociales.

Questions diverses :

A la demande des représentants en CHSCT-M, PSPP1 annonce remettre en place les relevés de décision du CHSCT-M, dont la publicité est obligatoire.

Sur l'intranet dialogue social, ces informations ne sont pas à jour !

**Le prochain CHSCT-M se tiendra 15 octobre 2014,
n'hésitez pas à nous faire remonter
les dysfonctionnements constatés dans vos services**

Droit d'alerte au CHSCTM du 11 juin 2014

Paris, le 11 juin 2014

M. le Président,

En droit et place d'une déclaration, FORCE OUVRIÈRE vous présente un droit d'alerte, suite à l'enquête menée fin 2013 auprès de nos militants dans l'ensemble des services du ministère, droit d'alerte alimenté par les constats issus des bilans 2012 et par les remontées directes des services.

M. le Président, FORCE OUVRIÈRE vous alerte sur le non-respect et la non-application des textes en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (HSCT) au sein de vos services.

M. le Président, au travers des réponses à ce questionnaire, nous avons pu constater des manquements graves au sein de vos services, telle que l'absence de document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), de mise à jour quand il existe et l'absence de réel plan d'action, le refus de certains chefs de service de prendre en compte les demandes de nos représentants visant l'application des textes en vigueur, un nombre insuffisant de réunions des instances tenues par certains de vos chefs de services, des injonctions de réorganisation et de suppression des missions en contradiction totale avec la préservation de la santé des agents et qui rendent difficiles le dialogue social dans les services sur les questions HSCT.

M. le Président, FORCE OUVRIÈRE vous demande de prendre en compte cette expression du droit d'alerte et de faire appliquer les textes en ordonnant aux ISST d'effectuer une enquête dans les services afin de faire cesser ces manquements. Il est impératif d'établir une qualité de dialogue social et un fonctionnement dignes de ce nom au sein des CHSCT. A notre sens, c'est une priorité au regard des réformes menées à l'encontre des services et des agents de la Fonction publique en général, et des agents des MEDDE/MLET en particulier, réformes qui ne démontrent pas leur efficience en matière d'amélioration de la qualité du service rendu à la population.

FORCE OUVRIÈRE attire à nouveau votre attention sur la question des risques psychosociaux (RPS). Sans de réels moyens et financiers et humains, la politique de prévention tant affichée ne sera qu'une énième épée de Damoclès pesant sur des chefs de service contraints dans le même temps de réduire leurs effectifs, de trouver des pistes d'économies, d'externaliser même les fonctions supports les plus essentielles au bon fonctionnement et au bien-être des agents au travail (paye, comptabilité, moyens généraux et informatiques, médecine de prévention...). Au bilan, les agents voient les perspectives se refermer, les incertitudes se multiplier, la fonction publique vilipendée.

FORCE OUVRIÈRE attend de vous une réponse claire et des actes à la hauteur de l'enjeu. Il est primordial que vous puissiez mettre en œuvre les outils nécessaires afin de préserver la santé physique et mentale de vos agents.

Les effectifs des acteurs de la prévention ainsi que les personnels œuvrant sur ces dossiers doivent être préservés et renforcés.

Avec ce droit d'alerte, FORCE OUVRIÈRE prend ses responsabilités, et attend que l'administration assume les siennes. Si le ministère, et donc l'Etat, n'est plus en mesure de se mobiliser pour ses personnels, qui ont consacré leur vie professionnelle au ministère, on peut dire que le « pacte » (mot à la mode) est rompu entre les agents et leur ministère de rattachement statutaire.

En ce qui concerne FORCE OUVRIÈRE, nos positions sont claires et sans équivoque, le service public républicain et la santé des agents sont notre priorité.

Déclaration intersyndicale au CHSCTM du 11 juin 2014

Projet immobilier Arche Esplanade - administration centrale

Depuis des mois, les agents d'administration centrale et les organisations syndicales CFDT, CGT, FO et UNSA réunies en intersyndicale, et le CHSCT-AC essaient d'obtenir de l'administration que leurs conditions de travail ne soient pas dégradées par le déménagement en Tour Esplanade et dans l'Arche Sud rénover.

La décision de réduire la superficie des locaux d'un tiers et de placer les agents en bureaux partagés a été prise sans étude d'impact sur les conditions de travail ni consultation du CHSCT-AC.

Le rapport du cabinet d'expertise, organisme agréé par le ministère du travail et notoirement reconnu pour la qualité de ses travaux, conclut à des «dégradations manifestes des conditions de travail» et à une «démarche contraire à la responsabilité de l'employeur qui doit conduire le changement de sorte à ce qu'il tende vers l'amélioration des conditions de travail.»

Mais pour le SG, le DRH, le DAFI et le SPSSI, il n'y a aucun problème. Le rapport d'expertise a tout faux. Aucun d'entre eux n'a jamais entendu parler de problèmes de place, de bruit, de problèmes de stockage, de problèmes d'archivage... La seule chose, quand même, qu'ils n'osent pas (ou plus) affirmer, c'est que le projet améliore les conditions de travail !

Pourtant, les membres du CHSCT-AC sont allés début mai visiter un étage achevé de la Tour Esplanade.

Ils y ont vu des bureaux prévus pour 3 très exigus, des espaces de stockages trop petits, des salles de réunions de petite capacité...

Les membres du CHSCT-AC ont voté le 8 avril 2014, 19 préconisations. L'administration a répondu à ces préconisations le 26 mai 2014. Or, si certains de ces éléments de réponses permettent aux membres du CHSCT-AC de compléter leur information et d'apprécier l'évolution des conditions de travail, beaucoup d'autres réponses sont partielles ou erronées.

En conséquence, les membres du CHSCT-AC ont demandé à recevoir des compléments de réponses précis et sincères sur de nombreux points, et le report de la réunion du CHSCT-AC, que l'administration entendait réunir le 6 juin sur ces réponses insatisfaisantes, alors que des membres avaient fait connaître leur indisponibilité.

Depuis le début, l'administration conjugue une totale méconnaissance de la réglementation en matière de prévention et un mépris incommensurable à l'égard des personnels et de leurs représentants.

Quelques exemples ?

- l'avis du médecin de prévention, qui doit être «obligatoirement consulté sur les projets de construction ou d'aménagement importants des bâtiments administratifs», n'a toujours pas été donné. Il est vrai qu'il n'y a plus que 0,8 médecin de prévention pour 5000 agents en administration centrale,
- les agents déménageant en juillet, leurs comités techniques et le CHSCT-AC n'ont toujours pas vu les plans précis actualisés et le positionnement du mobilier, qui sur les plans initiaux était installé sans aucune préoccupation d'ergonomie (dos ou face aux fenêtres plein sud), voire de sécurité (avec des tables de réunions ne laissant pas assez de place pour l'évacuation),
- les PV des réunions du CHSCT-AC ayant porté sur le projet immobilier ne sont pas faits,
- les avis du CHSCT-AC ne sont pas communiqués au personnel dans le délai réglementaire d'un mois,
- en revanche l'administration fait sa pub régulièrement à grands coups de communiqués idylliques et d'images non contractuelles.

Si quelques avancées ont été obtenues, telles que le maintien des activités sportives et culturelles de l'ASCE en Tour Pascal pendant les travaux en Arche Sud, l'administration doit jouer son rôle d'employeur responsable des conditions de travail des agents en adaptant tant la configuration des locaux que leur surface aux activités exercées, avec une ergonomie correcte, des espaces de stockage suffisants, des équipements informatiques et bureautiques de bonne qualité.

Les avis du CHSCT-AC doivent être pris au sérieux. L'administration ne peut pas lui répondre qu'il est trop tard pour les prendre en compte pour la tour Esplanade et trop tôt pour l'Arche... jusqu'à ce qu'il soit trop tard.

Dans l'état actuel, il est nécessaire pour installer les agents dans de bonnes conditions, compte tenu des spécificités de leurs missions, de conserver des locaux supplémentaires, par exemple en Arche Nord, ou d'utiliser les locaux à demi vides du boulevard Saint-Germain, rénovés récemment.